

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE des **retraitées** & des **retraités**

POUR L'ESSENTIEL : DES DROITS SOCIAUX GARANTIS ET RENFORCÉS !

DOSSIERS

> CEN DES 20 ET 21 MAI 2025

ACTUALITÉ

> G9 : LETTRE AU PREMIER MINISTRE

NOTRE ASSOCIATION

> COMMUNIQUÉ DU PÔLE DES RETRAITÉS

> VERS PORT-LEUCATE



**Unitaire et solidaire,
la FGR prépare son
congrès et construit
son avenir.**



Sommaire

3. ÉDITORIAL

Un peu de simplicité

4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

L'octogénaire et son pharmacien en Absurdie

Les agentes et les agents de l'Etat face à leurs ministres, les véritables RH des services publics

Taxe Zucman !

Saisine du Gouvernement pour des propositions « d'économies » budgétaire

8 - 9. NOTRE ASSOCIATION

CEN des 20 et 21 mai 2025. Motion générale

10 - 12. DOSSIER

L'instrumentalisation de la dette publique au service des politiques d'austérité

Lettre à Bayrou

Communiqué du Pôle des retraités

13. MAGAZINE

Seconde main

14. ON A LU

EN CHIFFRES

15. PRÉPARATION DU CONGRÈS PORT-LEUCATE

Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Jacques Brillet

Rédacteurs : Jacques Fogliarini, François Chelers, Sylvain Houselle, Jacques Brillet

Abonnement annuel 2022 au *Courrier du retraité* : 6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris
01 47 42 80 13

Courriel : secretariat@fgrfp.org
Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation et Impression :
Le Réveil de la Marne - Epernay

Dépôt légal : à parution
ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0327G06323



- Et les fachos, alors ?
- Eux ? Ils ont leurs papiers, eux !

Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité.e.s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.



Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.



Éditorial de J. BRILLET
Secrétaire Général

Un peu de simplicité

Quand tout paraît difficile et hors contrôle, quand tout s'agite autour de soi, quand les annonces succèdent aux annonces, quand la culpabilisation et l'angoisse deviennent instruments de la politique, il convient de prendre un peu de recul, d'échanger et de mettre en avant l'essentiel.

Derrière une situation apparemment complexe, l'urgence décrétée vise à masquer une réalité beaucoup plus prosaïque : une fiscalité inégalitaire génère une société inégalitaire. Et chacun se cherche, quitte à se perdre dans des propositions qui conduisent à des impasses sociales et démocratiques.

“ A la désignation de coupables, notamment les retraité.es, nous opposons la construction de convergences. ”

La FGR-FP, au contraire, fait le choix du rassemblement, par une information de ses adhérent.es, des recherches de convergences, d'expressions fortes et rationnelles. A la désignation de coupables, notamment les retraité.es, nous opposons la recherches de convergences.

Convergence interne par la campagne d'information sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC), la réunion des

délégué.es des Conseils Départementaux de La Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), la production des groupes de travail, la préparation du congrès de Port-Leucate.

Convergence externe par notre participation active au Groupe des neuf, au Pôle des retraités, aux mobilisations sociales.

Au centre de ces convergences, nous plaçons collectivement une vision sociale, environnementale et élargie de l'état de droit, l'exigence d'un commun accepté.

Il y a 90 ans, dans une situation toute aussi incertaine sinon plus qu'aujourd'hui, naissait la FGR-FP.

90 ans plus tard, nous prolongeons, toutes et tous ensemble, cette volonté d'une réelle redistribution sociale, garante d'une société solidaire.

■ Paris, le 22 mai 2025

En bref...

Tuberculose : un enjeu vital.

Le gel des versements américains aux programmes de lutte contre la tuberculose met en danger des « millions de vie » alerte l'Organisation mondiale de la santé. L'enjeu est crucial. La maladie infectieuse a tué 1.25 million de personnes en 2023. Les efforts déployés ont permis de sauver plus de 79 millions de vies aux cours de ces dernières décennies, toujours selon l'OMS. La réduction de l'aide représente une menace particulièrement forte pour 18 pays dont les activités de prévention dépendent à 89 % de l'aide américaine.

Nutri-Score : dur à avaler

Le Nutri-Score a été mis en place en France en 2017 sur demande du ministère de la Santé. Le dispositif relève d'une collaboration transnationale entre 7 pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse. À partir du 14 mars 2025, les acteurs économiques engagés dans le dispositif ont 2 ans pour mettre à jour leurs emballages en adoptant le nouveau Nutri-Score. Le logo comportant un encadré « Nouveau calcul » permet d'indiquer les produits intégrant le nouveau Nutri-Score. Les produits salés et sucrés sont plus sévèrement notés. L'eau est la seule boisson notée A ; les boissons à faible teneur en sucres sont mieux notées. Les boissons avec édulcorant passent par des catégories C à E.

Fiscalité des meublés

Surnommée « loi Airbnb », ce texte vise à encadrer davantage les locations touristiques de courte durée, qui ont proliféré ces dernières années, en particulier dans les zones tendues. Cette loi, couplée aux nouvelles dispositions fiscales du budget 2025, vient réduire les incitations fiscales pour ce type d'investissement afin de rééquilibrer le marché au profit de la location longue durée et des biens à usage résidentiel. Pour les meublés de tourisme classés, l'abattement forfaitaire passe de 71 % à 50 %, réduisant ainsi l'avantage fiscal pour ces locations.

Billet d'humeur

L'octogénaire et son pharmacien en Absurdie

Le pharmacien : *Voici vos boîtes de médicaments. Bientôt, elles vont changer de look. Un QR code y apparaîtra.*

La dame octogénaire : *Un cul ? un cul comment ?*

Le pharmacien : *Un Q ! comme Quelqu'un, un R comme René, un QR code quoi !*

La dame : *Diantre ! Un QR code maintenant ! C'est quoi ce truc ?*

Le pharmacien : *Un petit carré rempli de points noirs et blancs. Eh oui ! C'est le progrès !*

La dame : *C'est pour quoi faire ?*

Le pharmacien : *Il remplacera la notice papier qui se trouve à l'intérieur des boîtes ; une e-notice en somme, comme un e-mail, un e-drive...*

La dame : *Lorsque j'ai lu la notice du Bisoprolol que je prends le matin, j'ai vu la liste des effets indésirables, longue comme le bras. Depuis que j'avale ce cachet, je suis fatiguée, mes doigts sont engourdis, j'ai mal partout !*

Le pharmacien : *Tout cela sera dans le QR code.*

La dame : *Je ne comprends pas comment ça peut fonctionner.*

Le pharmacien : *Déjà, il faut vous débarrasser de votre téléphone à grosses touches. Vous allez acheter un smartphone et télécharger l'application qui scanne les QR codes.*

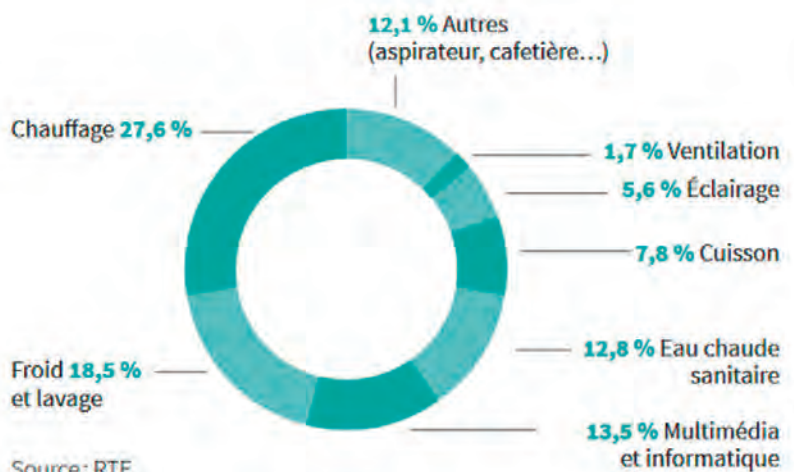
La dame : *C'est insensé !*

Le pharmacien : *Il semble que la FGR va organiser un stage d'hiver pour vous apprendre tout ça. Comme vous n'allez plus skier, ça occupera vos longues soirées d'hiver.*

Et le jour viendra peut-être où la FGR vous adressera un e-mail avec un QR code attaché. En le scannant, vous verrez apparaître votre journal préféré, le même que celui que vous tenez aujourd'hui entre vos mains, et vous pourrez le lire sur votre smartphone. Mais en attendant, on aime toujours le brave Gutenberg et sa presse.

■ SYLVAIN HOUSELLE.

Répartition de l'usage de l'électricité par les ménages (en moyenne en France)



FONCTION PUBLIQUE

Les agentes et les agents de l'Etat face à leurs ministres, les véritables RH des services publics



Hôtel de Rothelin-Charolais, Paris VIIIème

L'austérité budgétaire ne cesse de détériorer les conditions de travail des agents de la Fonction Publique et de dégrader leur niveau de vie. Elle ne permet pas une revalorisation qui effacerait les effets pernicieux de l'inflation. Elle induit des rémunérations qui progressent moins vite que les salaires du secteur privé et rend les emplois publics de moins en moins attractifs.

Depuis 2013, le salaire moyen en équivalent temps plein (EQTP) dans la fonction publique est inférieur de 3,7% au salaire moyen en EQTP du secteur privé. Pour ce dernier, la revalorisation du SMIC et les négociations des conventions collectives par les partenaires sociaux ont été déterminantes dans l'évolution des salaires. Dans la fonction publique, les rémunérations nettes ont été gelées parce qu'elles sont liées au point d'indice qui n'a pas évolué entre 2010 et 2021.

Les orientations budgétaires du gouvernement, notamment la volonté obsessionnelle de réaliser 40

milliards d'euros d'économies en 2026, ne pourront qu'engendrer de nouvelles dégradations des services à rendre à nos concitoyens : fermeture de lits d'hôpitaux, suppression des EHPAD publics au bord de la faillite, externalisation et privatisation de certaines missions publiques. Ces dégradations s'accompagneront de suppressions de postes, de stagnation, voire baisse des rémunérations.

La FGR-FP reprend à son compte la déclaration des organisations syndicales :

« Mesurant la gravité des crises au niveau international, européen et national, elles réaffirment dans ce contexte la nécessité de préserver le modèle social et les droits qu'il garantit aux citoyens et usagers. »

Et aussi, l'affirmation de la Convergence pour la défense des services publics :

« La justice sociale passe par un développement des services publics et de la Fonction Publique. Ce qui suppose une véritable reconnaissance du travail effectué par ses agents.

Plus que jamais, notre pays a besoin de la cohésion sociale que les services publics et son principal vecteur, la Fonction publique et le statut de ses agents, peuvent apporter ».

Une séquence télévisée du Président à revoir et à méditer !

En réponse à la question « pour ou contre la suppression du statut à vie des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers » posée par la très libérale directrice de la Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques, Agnès Verdier-Molinié, lobbyiste représentante des intérêts privés auprès de l'Assemblée nationale, E. Macron a répondu : *“Je pense qu'il faut continuer à moderniser ces fonctions publiques.”* *“C'est donc un oui, un oui avec réserve”*, a poursuivi le présentateur, Gilles Bouleau. Ce que le chef de l'État n'a pas contesté.

Propos particulièrement relevés par les syndicats. Il n'en fallait pas plus pour attiser leur colère. Dans un climat social déjà tendu, Emmanuel Maron a rajouté de l'huile sur le feu.

“Halte à la démagogie, a réagi Johan Theuret, du collectif Sens du service public. Supprimer le statut des fonctionnaires ne diminuera pas le déficit public. Par contre, c'est remettre en cause la garantie d'indépendance des fonctionnaires, la continuité du service public, l'égalité de traitement, la protection de l'intérêt général, la lutte contre le clientélisme et l'attractivité de certains métiers.”

■ SYLVAIN HOUSELLE.

FISCALITÉ

TAXE ZUCMAN

Inspirée par l'économiste Gabriel Zucman, la proposition de loi de deux députés écologistes prévoit un impôt plancher sur la fortune (IPF) équivalent à 2% du patrimoine. Cet impôt concernerait les détenteurs de patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros, soit environ 4 000 contribuables, potentiellement 0,01%. Seraient imposés les contribuables qui ne s'acquitteraient pas déjà, au travers des diverses contributions, impôt sur le revenu, CSG, CRDS, Contribution exceptionnelle sur les autres revenus et l'IFI, d'un montant d'impôt égal à 2 % de leur patrimoine.

Cet impôt pourrait générer entre 15 et 25 milliards de recettes supplémentaires.

Ce texte serait une réponse aux mécanismes d'optimisation fiscale qui diminuent le taux d'impôt effectif. En effet, selon l'Institut des politiques publiques, le taux d'imposition des 0,1% des foyers contribuables fortunés diminue, dans cette catégorie, lorsque leur revenu augmente, passant de 46 %

à l'entrée de celle-ci à 26 % pour les 75 foyers les plus aisés !

Cette proposition de loi, « **Taxe Zucman** » a été adoptée le 20 février 2025 (3ème séance, vote n° 881) grâce à une niche parlementaire du groupe Les Ecologistes, par 116 voix contre 39 et 31 abstentions, grâce à une faible mobilisation de la coalition gouvernementale et à l'abstention du groupe RN, le groupe LR ayant appelé à voter contre.

Si les écologistes et la gauche estiment que les ultra-riches doivent contribuer à l'effort, cette proposition suscite de vives oppositions :

La ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, a indiqué que « le but n'est pas de créer de nouveaux impôts, de créer une fiscalité sur le patrimoine qui tomberait du ciel ». Elle a estimé cette disposition « confiscatoire et inefficace » et qu'elle « ferait immédiatement partir les milliers de foyers et avec eux les capitaux à l'étranger ».

Qui sont ces « Ultra-riches », qui

appartiennent à la catégorie des THR (très Hauts Revenus) et THP (Très Hauts Patrimoines), que le gouvernement et ses alliés souhaitent tant ménager ?

Il s'agit ici du seul patrimoine immobilier (appartement, maison). **Le patrimoine mobilier, composé d'actions, titres et autres ne donne pas lieu à déclaration**, il demeure donc largement méconnu, sauf par le montant des dividendes (catégorie des **revenus de capitaux mobiliers**) reçus par le contribuable... et ne figure pas dans ce tableau.

Une autre étude décrit la répartition des revenus, entre 16 000 000 € et 40 000 000 € annuels, des « ultra-riches », environ 4000 foyers sur les 40 700 THR et THP, potentiellement concernés par la taxe Zucman.

Ce projet de loi « taxe Zucman » sera soumis au Sénat le 12 juin, lors de la prochaine niche parlementaire des sénateurs écologistes.

Nul doute que les mêmes oppositions s'exerceront envers cette proposition de loi, avec les mêmes arguments. Il ne faut toutefois pas oublier que la justice fiscale est nécessaire au consentement à l'impôt, surtout lorsque, pour trouver de nouvelles économies budgétaires, est évoquée la piste de la suppression de l'abattement de 10 % réservé aux pensionnés et retraités, au motif qu'ils doivent participer à l'effort, car ils sont considérés comme « riches » au-dessus de 2 000 € mensuel A contrario, certains parlementaires considèrent qu'à 16 000 000 € ou 40 000 000 € de revenus annuels, on ne doit pas contribuer à l'effort demandé !

■ **MARIE-FRANÇOISE GRIALOU**

CARACTÉRISTIQUES DES FOYERS THR, THP, À LA FOIS THR ET THP ET DES AUTRES FOYERS EN 2022

Source DGFiP : Fichier des déclarations sur les revenus 2022, et déclarations 2023 sur la fortune immobilière, données INSEE

	Foyers THR		Foyers THP	
	Montant (M€)	Part dans les revenus (%)	Montant (M€)	Part dans les revenus (%)
traitements et salaires	13 305,7	33,5	3 037,0	17,9
pensions et retraites	1 073,3	2,7	1 834,9	10,8
bénéfices agricoles	181,6	0,5	29,7	0,2
bénéfices industriels et commerciaux	633,6	1,6	124,4	0,7
bénéfices non commerciaux	3 914,9	9,8	698,3	4,1
revenus de capitaux mobiliers	18 776,3	47,2	8 052,6	47,6
revenus fonciers	1 397,0	3,5	2 957,0	17,5
revenus accessoires	494,9	1,2	192,2	1,1

ENSEMBLE DES FOYERS

	Foyers THR	dont THR ET THP	Foyers THP	Autres foyers
Nombre de foyers fiscaux	40 700	6 900	40 700	40 700 000
Revenus moyens	1 030 k€	1 870 k€	455 k€	31 k€
Seuil de revenu	463 k€	463 k€	0	0
Impôt sur le revenu moyen	260 k€	460 k€	110 k€	1,7 k€
Patrimoine immobilier moyen	nc	6 000 k€	4 600 k€	250 k€
Seuil du patrimoine immobilier	nc	2 667 k€	2 667 k€	0
Impôt sur pat. immo. moyen	14 k€	53 k€	37 k€	0,7 k€

PROTECTION SOCIALE

Saisine du Gouvernement pour des propositions « d'économies » budgétaires !



Photos Freepik

Au moment où le gouvernement prépare le futur PLFSS qui, selon lui, devra encore diminuer les dépenses sociales des comptes publics, il s'adresse aux divers Conseils, dont le HCFEA ou le COR, pour avoir en retour des pistes et des propositions pour aggraver sa politique d'austérité budgétaire. Alors que ces organismes sont légalement prévus pour analyser l'impact des choix des politiques sociales publiques en regard des objectifs fixés par le législateur, la saisine du gouvernement est un détournement des missions attribuées à ces instances car l'objectif est d'obtenir la complicité de ces organismes consultatifs. Il faut d'ailleurs remarquer qu'il en a récemment réclamé la disparition, sans succès, à l'exemple du HCFEA !

Par des attitudes, le gouvernement montre bien le peu d'intérêt qu'il a pour les avis qu'il sollicite puisqu'il déclarait, il y a quelques semaines, vouloir s'en passer !

Dans le même temps, les médias regorgent de débats pour étaler des pistes d'économies possibles notamment celles qui augmenteraient l'imposition et la taxation des retraités telles que la suppression de l'abattement fiscal de 10 %, l'augmentation des taux de CSG, CRDS, CASA ou de la TVA.

Tous ces bavardages médiatiques n'ont qu'un but :

- Faire accepter l'abandon de la loi de programmation pour la santé et de tout nouvel investissement public sauf s'il participe au développement du secteur privé.
- Faire accepter à la majorité de la population retraitée que la valorisation des profits est plus importante que ses conditions de vie ou de santé.

Pour autant, ces « idées » n'arrivent pas à convaincre car elles s'inscrivent dans une politique qui ne conduit qu'à appauvrir les populations les plus démunies à l'image du

taux de pauvreté qui a augmenté ces dernières années passant de 13 à 14,5 % de la population. La conviction de ne plus connaître, à l'avenir, un accès aux soins de qualité quelle que soit sa situation financière ou géographique se renforce et nourrit de forts ressentiments.

Il nous appartient de nous mobiliser pour mettre en échec cette politique qui accroît les inégalités et qui peut déboucher sur un régime politique sans préoccupations démocratiques et sociales.

■ **JACQUES FOGLIARINI**

CEN des 20 et 21 mai 2025. Motion générale



La situation budgétaire de la France est la conséquence de la logique libérale implacable des politiques gouvernementales successives. Depuis 2017, si le montant de la dette publique est passé de 2 262 milliards d'euros à 3 305 milliards d'euros (+ 1 043 milliards d'euros soit + 46 %), la fortune des 10 % les plus riches a doublé pour atteindre 8 000 milliards d'euros. Ce patrimoine des très riches a été dopé par l'argent public versé sans conditions durant la pandémie de covid, et par la « politique de l'offre » de Macron : baisse des recettes fiscales et exonérations de cotisations sociales principalement en faveur des grandes entreprises. La répartition de plus en plus inégalitaire des richesses est au cœur de la formation de la dette.

Pour maintenir le cap, le pouvoir s'appuie sur une conjoncture économique défavorable, sur les tensions internationales et les mesures protectionnistes de Trump, refusant de mettre à juste contribution

les riches et les grands groupes avec les nécessaires réformes de justice fiscale, sociale et environnementale. Ainsi dramatise-t-il la question de la dette publique et construit-il un récit de culpabilité pour imposer des années d'austérité. Ainsi prolonge-t-il et accentue-t-il l'attaque contre la globalité de notre système social : droits sociaux et environnementaux, protection sociale et services publics. Le projet de loi de « simplification de la vie économique » est l'application du « nouveau management public » néolibéral d'éradication de normes garantes de la démocratie en matières sociale et environnementale et d'instances de concertation. Il est pensé au profit exclusif du patronat et du pouvoir pour entraver et pour complexifier les interventions des citoyen.nes.

Par quatre fois, sur les 12 derniers mois, les retraité.es, à l'appel du Groupe des neuf et du Pôle des retraités, se sont mobilisé.es. Ces mobilisations ont permis, au moins,

l'indexation des pensions sur l'inflation, obtenue suite à l'adoption d'une motion de censure sur le PLFSS. Elles ont aussi posé l'urgence de la question de l'accès aux soins.

Nous avons la responsabilité, dans le cadre unitaire du G9, et au-delà, de porter de nouvelles mobilisations. Dans ce contexte voulu de sidération et de déstabilisation, la mobilisation passe aussi par l'information, le débat et la construction de revendications alternatives. Notre campagne sur la PSC s'élabore dans cette logique. Il nous appartient à toutes et à tous de la réussir. Nous avons la responsabilité dans les mois à venir de contribuer au dynamisme social nécessaire.

FISCALITE

Le gouvernement ment sur la réalité de l'abattement fiscal spécial de 10 % plafonnée pour retraité.es, le présentant abusivement comme une niche fiscale ou l'assimilant scandaleusement à la déduction fiscale de 10 % des frais

professionnels des actif-ves. Cet abattement date de 1978 pour tenir compte du fait que les retraité-es ont été pénalisés-es par des modifications successives apportées à l'impôt et parce que les pensions ne sont pas fraudables car déclarées par des tiers. La ministre des comptes publics annonce une révision de certaines niches fiscales sans les cibler. La FGR-FP se prononce résolument pour une révision de ces « dépenses fiscales » dont le coût global de 90 milliards d'euros grève fortement le budget de l'Etat en affectant son rendement fiscal.

La FGR-FP appelle aussi à la révision d'un certain nombre d'exonérations comme celles des plus-values professionnelles sur les cessions et rachats de titres, l'intégration fiscale et les versements des dividendes au sein d'un groupe. Ces trois exonérations importantes présentaient un manque à gagner de 41 milliards d'euros en 2019.

Bloqué sur son dogmatisme libéral de travail de sape du consentement à l'impôt, ne pouvant arguer d'une efficacité économique démentie dans les faits, le pouvoir développe un discours anxiogène et culpabilisant. La FGR-FP appelle à dégager les recettes nécessaires pour répondre aux financements de services publics renouvés, d'une protection sociale renforcée et aux exigences de la transition écologique. La FGR-FP se prononce pour une lutte effective contre la fraude fiscale, pour la refondation d'une fiscalité, juste et efficace, progressive et redistributive.

FONCTION PUBLIQUE

Par son soutien aux initiatives des syndicats de la Fonction Publique, la FGR-FP s'oppose avec détermination au démantèlement des services publics voulu par le Premier ministre François Bayrou. Ce dernier sature l'espace médiatique par la permanence d'un discours qui stigmatise les dépenses publiques de l'Etat, du système de santé, des

collectivités territoriales, leur imputant les « déficits publics abyssaux ».

Il somme l'ensemble des acteurs publics de conduire une réflexion dans leurs services pour dégager des économies. Il développe en réalité une communication qui vise à terme à un démantèlement en profondeur du service public, envisageant une sortie du statut des agents des collectivités territoriales et des hospitaliers. Dans l'immédiat il recherche l'acceptation de la suppression de nombreux postes, notamment dans les agences environnementales et les services de santé. Il entend ainsi réaliser une réduction de la dépense publique de 6 % en cinq ans et 40 à 50 milliards de coupes dans le budget 2026.

La FGR-FP s'oppose à cette politique dangereuse qui conduirait à plus d'exclusions et à plus d'inégalités sociales et territoriales avec un recul de l'intérêt général et des droits.

PROTECTION SOCIALE

Le gouvernement veut faire des retraité-es les principaux responsables de la dette publique. Il considère que le « retour à l'équilibre » passe par la ponction continue des retraité-es et par de nouvelles dégradations des régimes de retraite.

La construction de PLFSS déficitaires organise le sous-financement systémique de la Sécurité sociale et du service public de santé. La réforme de la PSC dans la FP est l'illustration de l'essor du marché assurantiel organisé aux dépens du financement par la cotisation sociale.

La FGR-FP s'oppose au projet de TVA « sociale ». Cette modification du financement de la Sécurité Sociale par cet impôt très injuste anti-redistributif ferait peser l'impact le plus important sur les catégories les plus défavorisées, à l'opposé du principe solidaire de la cotisation sociale.

Confrontés à nos mobilisations, les

gouvernements successifs ont dû lâcher du lest. Dans le secteur de l'autonomie, faute de loi ambitieuse de programmation et de financement, les seules réponses consistent en des décrets régressifs. Elles accentuent le reste à charge des résidents et aggravent les conditions de travail des personnels de l'aide à domicile en dérogeant au droit du travail.

Déterminé à atteindre pleinement ses objectifs, le gouvernement construit une stratégie de passage en force. Il subvertit le dialogue social (conclave), il dramatise les enjeux (conférence de presse) et envisage de contourner le parlement (référendum).

Nous nous battons pour la reconquête de la démocratie sociale et politique. La FGR-FP entend faire, avec tous ses partenaires, du 80^e anniversaire de la Sécu un temps fort de la refondation urgente à mener de notre système de protection sociale et de santé.

ACTION

La FGR-FP :

- soutient l'initiative du 5 juin portant sur le retrait de la loi retraite,
- soumet au groupe des neuf le principe d'une mobilisation à construire dès le mois de septembre sur le PLF et sur le PLFSS,
- s'inscrit dans la mobilisation à venir dans le cadre des 80 ans de la Sécu,
- appelle l'ensemble de ses adhérent-es, de ses militant-es à construire et à participer aux rencontres ouvertes sur la PSC,
- appelle à préparer avec conviction et optimisme le prochain congrès de la FGR-FP.

SITUATION INTERNATIONALE

La FGR-FP s'inquiète vivement de la dégradation de la situation mondiale en particulier à Gaza et en Ukraine. Conformément à ses valeurs, la FGR-FP appelle au respect du droit international, à une résolution des conflits basée sur le droit.

L'instrumentalisation de la dette publique au service des politiques d'austérité

Depuis plusieurs décennies, nos gouvernants tiennent un discours catastrophiste sur la dette publique pour justifier des choix qu'ils veulent sortir du débat politique en leur opposant une contrainte morale : « Nous n'avons pas le choix de nous désendetter » dit Bayrou.

Dans son rapport « la dette de l'injustice sociale » Attac montre que son augmentation n'est pas un problème de dépenses (en % du PIB elles sont stables depuis 2009) mais de recettes : depuis l'élection de Macron en 2017 les baisses d'impôts et de cotisations ont privé les ressources publiques d'environ 308 milliards correspondant à des cadeaux fiscaux aux plus riches et aux grandes entreprises.

La dramatisation de la dette publique sert à justifier les coupes budgétaires drastiques engagées dans le budget 2025, avec 40 milliards supplémentaires annoncés pour le budget et le PLFSS 2026. Puisque le gouvernement refuse d'augmenter les prélèvements sur ceux qui ont profité de ses propres largesses, il lui faut trouver des coupables en reprenant le refrain de la spécificité du « modèle français » qui serait dû à un « modèle social trop coûteux »,

et parce qu'on ne travaille pas assez. Les retraités, considérés comme improductifs, sont particulièrement ciblés par ce discours.

“ Les retraités, considérés comme improductifs, sont particulièrement ciblés par ce discours. ”

Moscovici, président de la Cour des comptes a été clair : « *La fête est finie, il faut éteindre les lampions.* ». La fête c'est le modèle social fondé sur la solidarité, les lampions ce sont la protection sociale et les services publics qui sont la principale cible de l'instrumentalisation de la dette publique.

Le refus gouvernemental d'accroître

les ressources publiques en taxant les ultrariches et d'orienter la fiscalité dans le sens de la justice sociale est une véritable provocation.

Le président la République a dégainé un argument massue pour nous contraindre à accepter les sacrifices qu'il attend de nous : nous serions en « économie de guerre ». Macron a sorti de son chapeau une dépense supplémentaire de 40 milliards sans rien dire sur son financement.

Il y a une certaine irresponsabilité, en relançant l'austérité, de sacrifier des investissements publics d'avenir concernant la Santé, l'Education, la sauvegarde de l'environnement, le combat contre le réchauffement climatique, les infrastructures, etc... irresponsabilité également, de sous-estimer l'impact négatif sur la croissance des années qui viennent.

■ DANIEL RALLET



Photos Freepik



Lettre à Bayrou

Alors que le Premier Ministre enjoint le HCFEA de proposer des pistes de restrictions des dépenses, le Groupe des neuf, sur proposition de la FGR-FP a décidé de lui adresser directement notre refus de cette stratégie qui tend à vouloir faire prendre par ce qui en seront victimes des choix que tous nous réfutons et combattons. Il s'agissait aussi de lui faire entendre nos solutions communes. Nos neuf organisations se retrouveront au siège de la FGR le mardi 10 juin.

Paris, le 8 avril 2025

Monsieur François Bayrou
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Le 5 mars dernier vous avez saisi le HCFEA afin d'établir un diagnostic sur les déséquilibres financiers de la Sécurité Sociale et identifier les leviers de rétablissement des comptes sociaux.

Cependant dans votre courrier si vous mentionnez la nécessité « d'économies réelles et durables », à aucun moment la nécessité de recettes supplémentaires n'est évoquée.

Or face à une augmentation inéluctable des dépenses de santé due au vieillissement de la population et au développement des techniques de soins, c'est de recettes supplémentaires que l'Assurance Maladie à urgemment besoin. D'autant qu'aujourd'hui déjà nombre d'hôpitaux ferment des lits par manque de moyens, que le manque de médecins est criant tant en ville qu'en milieu hospitalier, que les complémentaires santé pèsent

de plus en plus sur le budget des ménages.

Face au « mur démographique » que représente l'arrivée au grand âge des cohortes nées dans les années qui ont suivi la guerre 39-45 il est totalement inenvisageable de trouver des économies dans le système de prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. D'autant que dès aujourd'hui on ne compte plus les services d'aide à domicile en grande difficulté financière et les EHPAD en déficit structurel.

Si quelques économies peuvent être envisagées ce ne peut être que sur le moyen-long terme par un développement important de la médecine de prévention dès aujourd'hui.

Les milliers de retraités qui manifestaient le 20 mars ont montré leur attachement à la Sécurité Sociale tant pour la prise en charge de la maladie que pour le système de retraite basé sur la répartition à prestations définies.

Toutes les études, tous les sondages, les millions de manifestants qui sont descendus dans la rue démontrent le refus massif de la dernière réforme des retraites et le recul de l'âge de

départ à 64 ans.

Nos organisations se sont, en octobre dernier, clairement prononcé contre le PLFSS 2025 qui ne prévoyait aucune solution pérenne par manque de recettes.

Des solutions existent pourtant, en termes de recettes, pour rétablir les comptes de la Sécurité Sociale :

- revenir sur une large part des 80 milliards € d'exonérations de cotisations
- parvenir à une véritable égalité salariale femmes-hommes
- augmenter les salaires

Les besoins de la population en matière de santé et, plus généralement, de protection sociale continueront inéluctablement d'augmenter. Sauf à inscrire la France dans une perspective de régression sociale une part plus importante de la richesse créée devra être consacrée à la Sécurité Sociale.

En espérant, Monsieur le Premier ministre, que vous entendiez notre expression unitaire, nous vous prions de croire à notre attachement à la cause des retraité-e-s que nous représentons.



Communiqué du Pôle des retraités

Réunies au siège de l'UNSOR le 24 avril 2024, nos six organisations ont décidé de poursuivre la campagne de mobilisation notamment autour de la question de l'abattement des 10 %. Un communiqué commun a été rédigé. Chacune de nos associations s'est engagée à le publier dans sa revue respective et à la faire remonter, pour certaines, à leurs autorités de tutelle. Le Pôle s'inscrit bien dans la perspective d'une mobilisation qui peut être nécessaire sur le sujet. Le prochain rendez-vous est arrêté au 17 juin au siège de la FNOM. Le 12 juin, la FGR-FP interviendra pour le Pôle au congrès national de l'ANR.

NON À L'ARRÊT DE L'INDEXATION DES PENSIONS SUR L'INFLATION

Depuis janvier 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 %. De plus les retraité(e)s ont perdu l'équivalent de plus de trois mois de pension et jusqu'à 4 mois et demi pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG de 2018.

NON À L'AUGMENTATION DE LA CSG POUR LES RETRAITÉ(E)S

Vouloir aligner le taux de la CSG pour les retraité(e)s à celui des salarié(e)s est une aberration. Le taux pour les retraité(e)s est plafonné à 8,3 % et atteint 9,2 % pour les salaires. Il convient de noter que dans ce taux figure 1,47 % pour le risque chômage ce qui ne concerne en rien les retraités.

Les 18 millions de retraité(e)s ne sont pas une charge pour le pays. Nous sommes des citoyens à part entière et devons être reconnu(e)s comme tels. Nous sommes soucieux et solidaires des actifs. Notre activité assure un lien fondamental entre les générations.



ASSEZ ! LES RETRAITÉ(E)S NE DOIVENT PAS ÊTRE LA VARIABLE D'AJUSTEMENT D'UN BUDGET DE L'ÉTAT DÉFICITAIRE

Au moment où le gouvernement travaille sur le budget 2026, les retraité(e)s sont, une fois de plus traité(e)s comme des nanti(e)s qui coûteraient chers à la collectivité. Il n'est pas digne d'opposer les actifs et les retraité(e)s. N'oublions pas que les retraité(e)s participent activement à la vie sociale du pays par le biais de nombreuses activités (mandats politiques ou associatifs).

NON, L'ABATTEMENT DE 10 % SUR LES PENSIONS N'EST PAS UNE NICHE FISCALE

- Les 10 % pour frais professionnels réservés aux traitements et salaires des salarié(e)s est une application de l'article 83-3° du code général

des impôts (CGI) qui se nomme **déduction forfaitaire**.

- Les 10 % sur les pensions et rentes viagères avec un minimum et un plafond est l'application de l'article 158-5a-alinéas 2 et 3 du CGI. Cet **abattement** a été instauré par l'article 3-I de la loi de finances pour 1978. C'est une mesure d'équité et de justice appliquée pour tenir compte du fait que seuls les retraité(e)s étaient pénalisé(e)s par les modifications successives apportées dans le cadre de l'impôt dont les principaux bénéficiaires étaient les contribuables autres que les retraité(e)s.

La suppression des 10 % conduirait à majorer fortement le taux d'imposition à l'impôt sur le revenu des personnes retraitées et à rendre imposables des personnes retraitées, qui, au préalable, ne l'étaient pas.

“ Rechercher des solutions financières ne passent pas seulement par les retraités mais par une restructuration de la fiscalité en France et par une rationalisation des dépenses publiques ! ”

PRATIQUE

Seconde main

Un marché en pleine expansion.

Le marché de la seconde main explose en France. En 2024, il pèse désormais plus de 7 milliards d'euros dont plus d'un milliard d'euros uniquement pour la mode, suivant la dernière enquête de l'observatoire Novascope. Les analystes estiment d'ailleurs que les ventes de vêtements d'occasion devraient dépasser celles des enseignes de la fast fashion d'ici 2027, d'où les faillites en cascade de ces dernières.

Quelles que soient les motivations des consommateurs (écologie, économies, accès au luxe...), l'occasion est désormais une véritable tendance de fond et capte une part de plus en plus importante des dépenses des Français. L'an passé, près de 75 % des Français ont acheté un produit d'occasion au cours de l'année, toutes catégories confondues. Loin d'être anecdotique, 44% des acheteurs font à minima un achat d'occasion par mois, les plus adeptes étant les 25-44 ans et les familles (et notamment les mères de famille). Ce ne sont pas seulement les achats qui ont le vent en poupe puisque la part des Français ayant déjà revendu des produits d'occasion a augmenté et atteint 85%, dont près d'un tiers « régulièrement ».

2 acheteurs d'occasion sur 3 veulent avant tout faire des économies. C'est une motivation qui progresse, compte tenu du contexte inflationniste et de la nécessité pour de nombreux Français de retrouver du pouvoir d'achat. Et, loin de la logique de déconsommation, la moitié veulent même acheter plus pour le même budget !

La motivation écologique arrive en second plan, mais se révèle plus présente sur les produits que l'on n'utilisera pas longtemps, comme la mode enfant, ou pas souvent comme le petit électro-ménager et les outils de bricolage. Des produits pour lesquels la logique antigaspi prend tout son sens. A noter également, l'achat d'occasion est un geste de plus en plus militant : 42% des acheteurs de seconde main estiment faire un geste engagé et 32% en sont fiers et le revendiquent.

Cependant, 77% des Français déclarent qu'acheter un produit d'occasion, c'est prendre un risque et 39% des acheteurs évoquent l'absence de garantie comme frein à l'achat (notamment sur le petit électroménager et les produits de bricolage).

■ JACQUES BRILLET



Photos Freepik

En savoir plus...

CARTE GRISE

Pour une voiture électrique, l'obtention de la carte grise était presque gratuite depuis 2020. Les propriétaires de ces véhicules devaient simplement s'acquitter d'une taxe de 13,76 euros. Depuis le 1er mai 2025, cet avantage a pris fin. La taxe régionale est réintroduite dans la délivrance des cartes. Son montant, fixé par les régions, dépendra de la puissance fiscale du véhicule. Seul, les Hauts-de-France ne verra pas ce nouveau dispositif s'appliquer.

L'OCCASION EST TROP BELLE...

Le marché de l'automobile est contrasté. Alors que les ventes de voitures neuves ont reculé de 8.4 % au premier trimestre 2025, les achats de véhicules d'occasion ont grimpé de 2.6 %. Ainsi le parc automobile français vieillit. L'âge moyen des véhicules est aujourd'hui de 11.3 ans contre 8.8 ans en 2018. Toujours sur le marché de l'occasion, les écarts restent sensibles. Les modèles diesel se vendent en moyenne 10 231 €. Le prix moyen des voitures électriques d'occasion est de 21 309 €.

PLASTIQUE JETABLE

Bonne nouvelle avant l'été, la pollution côtière par les plastiques à usage unique, sacs, paille ou assiettes, diminue de 40 % en moyenne sur les deux dernières années. Les plastiques jetables les plus fréquents sont maintenant les mégots de cigarette, les cotons-tiges et les bouchons de bouteilles. Cependant, une plage est considérée en bon état écologique si elle compte moins de 20 déchets tous les 100 mètres. Pour le littoral français, la moyenne est de 309...



ON A LU ...



LA BRODEUSE DE WINCHESTER de Tracy CHEVALIER.

Violet Speedwell est une modeste dactylo employée dans une agence d'assurances. Elle a perdu à la Grande Guerre son frère aîné, George, et son fiancé, Laurence. Le roman de Tracy Chevalier, *La brodeuse de Winchester*, est plein de ce double deuil qui a fait de Violet, 38 ans en 1932, une célibataire destinée à le rester. Les hommes, décimés par le conflit, sont trop rares pour constituer une réserve suffisante de maris potentiels. Elle fait donc partie de ces femmes « excédentaires », qui ne se sont pas mariées après la première guerre mondiale faute d'avoir perdu leur fiancé aux combats. Regardées avec compassion, elles sont cependant étroitement surveillées et représentent un danger pour la société, danger par leur liberté, danger pour l'institution du mariage. La jeune femme se retrouve à Winchester, loin de sa mère, aigrie, et rentre dans le cercle des brodeuses de la cathédrale. Elle fait aussi la connaissance des sonneurs de cloches et d'un dénommé Arthur mais n'a pas une intégration facile dans la société en tant que célibataire.

Tracy Chevalier nous fait entrer dans l'art de la broderie, dans la vie de Louisa Pesel, brodeuse de talent qui a réalisé avec son cercle de brodeuses, dans les années 30, des coussins que l'on peut toujours admirer dans la cathédrale de Winchester. Elle nous fait aussi découvrir tout l'art ancestral des sonneurs de cloches.

J. BRILLET

EN CHIFFRES

Moins 23 % est la baisse du coût des événements climatiques-tempêtes, grêle, neige, catastrophes naturelles... pour l'ensemble des assureurs en France. Cette baisse représente la somme de 5 milliards d'euros, selon France Assurances. Couplées à la forte hausse des primes d'assurances, les performances financières des assureurs se sont envolées en 2024. Seul.es, les assuré.es attendent une baisse significative sur leur contrat.

Moins 320 millions d'euros est le coût pour le Trésor public du passage d'éponge de Bercy au groupe Vivendi (Bolloré). Le ministère efface une amende fiscale liée à une « optimisation fiscale » permettant au groupe de ne pas payer 800 millions d'impôts sur une vente d'actions. Cette « astuce » a valu au groupe un redressement fiscal de 2.4 milliards d'euros. Il n'y avait pas intention selon le ministère, donc plus d'amende.

Moins 1.3 % est la baisse du nombre de créations d'entreprises en mars 2025 pour la France. L'INSEE annonce donc cette quatrième baisse mensuelle consécutive. Les secteurs les plus concernés sont les transports, l'entreposage, l'industrie et le commerce dont la réparation de voitures.

Chiffres utiles

En rouge : les chiffres utiles actualisés ce mois.

INDICE MENSUEL DES PRIX À LA CONSOMMATION

Ensemble des ménages hors tabac. Base 100 en 2015

- **FÉVRIER 2025** : - 0,0 %
- **MARS 2025** : + 0,2 %
- **AVRIL 2025** : + 0,6 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

- **1er trimestre 2025** 145,47
- **Variation annuelle** + 1,40 %

MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE (MTP)

- Par mois : à compter du 01.04.2023 1266,60 €

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE au 01.01.2025 (mensuel) 3925 €

ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) au 01.01.2025

- Pour une personne seule / mois 1034,28 €
- Pour un ménage / mois 1605,73 €

VALEUR ANNUELLE DU POINT D'INDICE au 01.07.2023 59,07 €

PENSIONS

- Revalorisation au 01.01.2025 : + 2,2%
- Montant garanti : depuis le 1^{er} janvier 2011, il n'est versé qu'à la condition de réunir le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le maximum de pension ou d'avoir atteint l'âge d'annulation de la décote et d'avoir liquidé l'ensemble des pensions relevant des autres régimes. Pour une carrière complète Fonction Publique, il est égal à la valeur de l'indice majoré 227 1272,01 €
- Valeur du point d'invalidité militaire (au 01.01.2025) 16,09 €

RETENUES

- CSG (5,9% déductibles ; 2,4% non déductibles) 8,3%
- CSG (à taux réduit sous conditions de ressources) 6,6 ou 3,8%
- CRDS 0,5%
- CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) 0,3%

SMIC AU 01.11.2024

- Horaire brut 11,88 €
- Mensuel brut (pour 35h par semaine) 1 801,80 €

MINIMUM DE TRAITEMENT FONCTION PUBLIQUE À TEMPS COMPLET

- Indice majoré 366 au 01.01.2024 (brut mensuel) 1801,73 €

Préparation du congrès Port-Leucate 19-20-21 mai 2026

Village de vacances Rives des Corbières
Rue du Fresquel
11370 Port-Leucate

Téléphone : 04.68.40.44.00

Courriel : rives.car@wanadoo.fr

Par la route :

A9, sortie 40 (Port-Leucate) puis voie rapide D627 pendant 16 km environ.

Par le train :

Gare de La Franqui à 15 kms (environ 16 minutes)

Gare de Perpignan à 30 kms (environ 25 minutes)

Gare de Narbonne à 50 kms (environ 45 minutes)

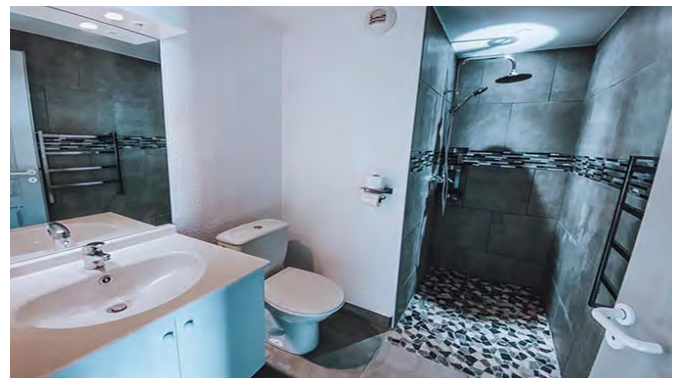
Par avion :

Aéroport de Perpignan-Rivesaltes à 20 kms (environ 20 minutes)



Nous sommes allés sur place pour préparer la venue des congressistes. La visite nous a permis d'affiner nos besoins, de se répartir le travail et de rencontrer l'équipe en place. Ce lieu est propice pour ce type d'évènements avec 5 salles de réunion dont une de 350 places. Il est aussi utilisé pour des universités d'été depuis plusieurs années. Un premier groupe va proposer lors des C.E.N. une organisation pour un déroulement optimum du futur 68^{ème} congrès en mai 2026.

■ Francine Barre, Hélène Giovannini, Chantal Argence, Ginette Kesraoui, Eliane Bouyé, Erick Michel, Raymond Laborie, Jean-Yves Martin, Pierre Jalade, Alain Cazanave, Sylvain Housel, François Chelers et l'ensemble du bureau national...





PARRAINAGE ÉDUCATIF



Solidarité
Laïque

ENFANCE ÉDUCATION AVENIR

C'EST UNE QUESTION
DE CONSTRUCTION

Au Bénin, au Burkina Faso, en Colombie, en Haïti, au Liban et au Sénégal, le parrainage éducatif que nous mettons en œuvre consiste en l'accompagnement personnalisé, scolaire, social et médical d'enfants, d'adolescent.e.s et de jeunes orphelin.e.s, vivant dans des familles en grande précarité ou victimes d'exclusion en raison d'une situation de handicap ou de leur statut social.

© Adobe Stock - karelnoppe

Pour devenir marraine ou parrain, contactez-nous !

parrainage@solidarite-laique.org
01 45 35 13 13
22, rue Corvisart 75013 Paris

Association reconnue d'utilité publique
www.solidarite-laique.org

